



Communiqué de presse Constitutionnalisation du droit à l'IVG une victoire historique !

Ce lundi 4 mars, les parlementaires réunis en congrès à Versailles ont voté la constitutionnalisation du droit à l'IVG suite aux votes favorables de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il était temps, 50 ans après l'adoption de la loi Veil et 6 ans après le premier dépôt de projet de loi pour sa constitutionnalisation.

C'est une victoire à mettre au crédit de toutes celles et tous ceux engagé.es dans le combat féministe dont la FSU est pleinement partie prenante, ce qui démontre ainsi la possibilité de gagner la bataille des idées.

Cette constitutionnalisation de l'IVG est un signal fort en France envers les officines réactionnaires qui combattent encore ce droit, mais aussi à l'international, où des pays comme Malte et Andorre continuent encore de l'interdire, tandis que la Pologne et la Hongrie en ont fortement réduit les conditions d'accès, et, après la décision de la Cour suprême des États unis. Cette avancée attend maintenant des traductions concrètes pour sa mise en œuvre, notamment la réouverture des 130 centres IVG fermés depuis 10 ans, la révision du décret sur les sages-femmes, et la création d'un pôle public du médicament pour produire la pilule abortive.

A l'aube du 8 mars, journée internationale pour le droit des femmes et de la grève féministe, cette victoire donne de l'élan pour poursuivre les combats pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes !

Toutes et tous en grève féministe le 8 mars !

Bagnolet, le 4 mars 2024